



## CRL

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2020 À 18h00

Présents : G. BRACHOTTE / P. BERTHIOT / S. BONIN / P. CATTEAU / F. COTTIN / K. CHEDAL / N. CHEVASSON / M-J. JACQUIER / J. MORÉ / S. PELLETIER / M-M. PLATHEY / G. ROBERT / J-J. VIGOT.

Procuration : S. GODRIE (proc. F. COTTIN)

Absents excusés : E. RIONDET

Secrétaire : M-J. JACQUIER

La séance est ouverte à 18h00, sur proposition du Maire, Madame JACQUIER est nommée secrétaire de séance. Monsieur le Maire demande d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 18 décembre 2019, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité ce compte-rendu.

L'Ordre du jour est également validé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

#### 1) Approbation du Compte Administratif 2019 (budget principal et budget éco-quartier)

##### A/ BUDGET PRINCIPAL

##### *LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT*

Chapitre	Libellé (1)	Réalisé 2019
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>177 174,91</b>
<b>Factures courantes, fournitures, prestations, véhicules, réceptions, bâtiments publics, voiries...</b>		
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>182 144,71</b>
<b>Salaires, cotisations</b>		
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>71 484,00</b>
<b>FNGIR, Fonds de péréquation</b>		
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>67 810,82</b>
<b>Indemnités Elus, service incendie, GFP de rattachement...</b>		
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>12 886,49</b>
<b>Intérêts réglés à l'échéance</b>		
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>513,09</b>
<b>Titres annulés (sur excercices antérieurs)</b>		
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>25 292,72</b>
<b>Dot.aux amort.des immo.incorporelles &amp; corporelles, Dot.aux amort.charges financières à répartir</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>537 306,74</b>

##### *LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT*

Chapitre	Libellé	Réalisé 2019
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>15 915,34</b>
<b>Remboursements sur rémunérations du personnel (arrêt maladie, congé maternité...)</b>		
<b>70</b>	<b>Produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>51 949,08</b>
<b>Convention totem, régies école de musique et fêtes et cérémonies, occupation salle polyvalente interco</b>		
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>430 509,92</b>
<b>Taxes foncières et d'habitation, droits de place (foodtruck), attribution compensation interco</b>		
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>150 306,23</b>
<b>Dotation forfaitaire, de solidarité rurale, nationale de péréquation, FCTVA, exonérations taxes foncières et d'habitations</b>		
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>41 095,22</b>
<b>Loyers, locations salle polyvalente, fermages, charges remboursements taxe foncière</b>		
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,64</b>
<b>Intérêts parts sociales caisse d'épargne</b>		
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>215,60</b>
<b>Remboursements assurance</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>689 992,03</b>

Le compte en fonctionnement fait apparaître un excédent de fonctionnement de 152 685,29 euros.

## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres/Articles	Libellé	Objet	Réalisé 2019
<b>164</b>	<b>Emprunts auprès des établissements financiers</b>		<b>46 965,63</b>
<b>Remboursement emprunts, caution maison éclusière</b>			
<b>205</b>	<b>Concessions &amp; droits similaires, brevets, licences</b>		<b>1 131,04</b>
<b>Abonnement logiciel (abonnement cosoluce pack optima cyan)</b>			
<b>211</b>	<b>Terrains</b>		<b>70 075,00</b>
<b>Achat terrain maison de santé</b>			
<b>212</b>	<b>Agencements et aménagements de terrains</b>		<b>83 636,28</b>
<b>Raccordement borne skate parc, city stade, jeux memo</b>			
<b>21311-2132</b>	<b>Hotel de ville, Immeubles et rapports</b>		<b>259 791,49</b>
<b>MO et travaux mairie, MO et travaux logement</b>			
<b>21312</b>	<b>Bâtiments scolaires</b>		<b>122,90</b>
<b>Massicot école</b>			
<b>2135</b>	<b>Installation, général, agencements et aménagements des constructions</b>		<b>336,00</b>
<b>Trappe d'égout pour maison éclusière</b>			
<b>215</b>	<b>Installations, matériels et outillages techniques</b>		<b>246 869,37</b>
<b>MO et travaux RD968 II, Travaux et MO espace paysager + appel d'offre RD968 II</b>			
<b>2153</b>	<b>Réseaux divers</b>		<b>732,08</b>
<b>2156</b>	<b>Matériel &amp; outillage d'incendie et de défense civil</b>		<b>631,20</b>
<b>BAES (blocs de secour)</b>			
<b>2157</b>	<b>Matériel &amp; outillage de voirie</b>		<b>-</b>
<b>218</b>	<b>Autres immobilisations corporelles</b>		<b>9 620,03</b>
<b>Mobilier mairie et école, serveur école, livres bibliothèque (Ecole Numérique payer en fonctionnement 615221)</b>			
			<b>719 911,02</b>

Réalisé + RAR 2019 Dépenses d'investissement		
Objet	Réalisé	RAR
Achat terrain	70 075,00	
Espace paysager (travaux)	98 838,62	
Espace paysager (MOE)	5 719,76	
Jeux et city stade	82 343,16	
Réhabilitation de la Mairie et création d'un logement (MOE et travaux)	259 791,49	58 211,48
RD968 (MOE et travaux) PHASE II	141 782,32	32 168,59
Appel d'offre BP RD968 phase II	528,67	
Raccordement Skate parc	1 293,12	
École Numérique Rurale (615221)	9 400,00	
Raccordement électrique mairie	732,08	
Abonnement logiciel	1 131,04	
Outillage	631,20	
Livres bibliothèque	2 685,25	
Massicot école	122,90	
Trappe d'égout ME	336,00	
Remboursement emprunts+ caution ME	46 965,63	
Mobilier mairie, matériel école	6 934,78	
<b>Total</b>	<b>719 911,02</b>	<b>90 380,07</b>
<b>Total 2019 + RAR</b>		<b>810 291,09</b>

Les dépenses d'investissement se décomposent en 2 parties :

Les dépenses réalisées pour un montant de 719 911,02 euros pour 2019.

Les Restes A Réaliser pour un montant de 90 380,07 euros. Ce RAR est déjà inclus dans le résultat budgétaire et répercuté sur 2020 voir les années suivantes.

Le total des dépenses d'investissement intégrées dans le budget représente un montant de 810 291,09 euros.

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre/Article		Réalisé 2019
<b>10</b>	<b>Dotations et fonds d'investissement</b>	<b>97 840,30</b>
<b>FCTVA, Taxe d'aménagement, affectation des résultats</b>		
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissements rattachés aux actifs non amortis</b>	<b>161 570,71</b>
<b>Subventions</b>		
<b>16</b>	<b>Dépôts et caution</b>	<b>680,00</b>
<b>Caution maison éclusière</b>		
<b>27</b>	<b>Autres créances</b>	<b>90 000,00</b>
<b>Compte éco-quartier</b>		
<b>001</b>	<b>Excédents d'investissement</b>	
<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	
<b>40</b>	<b>Opérations d'ordre de tranfert entre sections</b>	<b>25 292,72</b>
<b>Ecriture d'ordre budgétaire</b>		
		<b>375 383,73</b>

	DÉJÀ REÇU DES RAR	<b>RAR 2020</b>
RD968 + Place de l'Orme (CRBFC)	9 065,00 €	9 185,00 €
RD968 phase II (CD21 - PSV)		30 000,00 €
Réhabilitation de la Mairie (Contrat de ruralité)	39 165,90 €	27 971,97 €
Réhabilitation de la Mairie (DETR)	20 965,80 €	48 920,20 €
École Numérique Rurale (État)		4 880,00 €
Jeux et city stade (DETR) 25 000 € demandé		28 756,00 €
Logement Mairie (CRBFC)	5 457,00 €	30 923,00 €
Abords de la Mairie (CRBFC)		4 060,00 €
Réhabilitation de la Mairie Phase II (CD) 21 350€ demandé		21 350,00 €
	<b>74 653,70 €</b>	<b>206 046,17 €</b>

Les recettes d'investissement se décomposent en 2 parties :

Les recettes réalisées pour un montant de 375 383,73 euros pour 2019.

Les RAR pour un montant de 206 046,17 euros. Ce RAR est répercuté sur 2020 voir les années suivantes

Le total des deux représente un montant de 581 429,90 euros.

Bilan en investissement : Le budget présente un déficit d'investissement de 297 214, 04 euros

## B/ BUDGET ÉCO-QUARTIER DU CANAL DE BOURGOGNE

### LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principaux postes de dépenses en fonctionnement sont l'aménagement de l'éco-quartier, le bornage, l'entretien des espaces verts et le remboursement des intérêts de l'emprunt.

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	354 499,00	274 731,41		79 767,59
012	Charges de personnel et frais assimil				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante				
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>354 499,00</b>	<b>274 731,41</b>	<b>0,00</b>	<b>79 767,59</b>
66	Charges financières	6 166,00	6 165,78		0,22
67	Charges exceptionnelles				
68 <sup>(1)</sup>	Dotations provisions semi-budgétaires (				
022	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>360 665,00</b>	<b>280 897,19</b>	<b>0,00</b>	<b>79 767,81</b>
023 <sup>(2)</sup>	Virement à la section d'investissement (	32 580,26			
042 <sup>(2)</sup>	Opé. d'ordre transfert entre sections (	1 005 427,64	1 005 427,64		
043 <sup>(2)</sup>	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct	6 166,00	6 165,76		0,22
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>1 044 173,90</b>	<b>1 011 593,42</b>	<b>0,00</b>	<b>0,22</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 404 838,90</b>	<b>1 292 490,61</b>	<b>0,00</b>	<b>79 768,03</b>

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de l'éco-quartier proviennent principalement des ventes de terrain.

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et ven	721 508,00	931 348,42		-209 840,42
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participation				
75	Autres produits de gestion courante				
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>721 508,00</b>	<b>931 348,42</b>	<b>0,00</b>	<b>-209 840,42</b>
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	68 826,40	3 851,79		64 974,61
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires				
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>790 334,40</b>	<b>935 200,21</b>	<b>0,00</b>	<b>-144 865,81</b>
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)	1 043 647,02	861 464,07		182 182,95
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(	6 166,00	6 165,78		0,22
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>1 049 813,02</b>	<b>867 629,85</b>	<b>0,00</b>	<b>182 183,17</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 840 147,42</b>	<b>1 802 830,06</b>	<b>0,00</b>	<b>37 317,36</b>

## LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dans la section d'investissement, en dépenses, on trouve le remboursement du capital des emprunts et des opérations d'ordre (opérations d'ordre de transfert entre section).

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues	68 826,40			68 826,40
16	Emprunts et dettes assimilés	119 909,00	119 908,54		0,46
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>188 735,40</b>	<b>119 908,54</b>	<b>0,00</b>	<b>68 826,86</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>		<b>188 735,40</b>	<b>119 908,54</b>	<b>0,00</b>	<b>68 826,86</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 043 647,02	861 464,07		182 182,95
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>		<b>1 043 647,02</b>	<b>861 464,07</b>	<b>0,00</b>	<b>182 182,95</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 232 382,42</b>	<b>981 372,61</b>	<b>0,00</b>	<b>251 009,81</b>

## LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Dans les recettes d'investissement, on retrouve les subventions d'investissement et des opérations d'ordre.

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
138	Autres subv.d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	32 680,26			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 005 427,64	1 005 427,64		
041	Opérations patrimoniales				
<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>		<b>1 038 007,90</b>	<b>1 005 427,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 038 007,90</b>	<b>1 005 427,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### 2) Approbation du Compte de Gestion 2019 (budget principal et budget éco-quartier)

Après vérification, les comptes de gestion 2019 (budget principal et budget lotissement) établis par le trésorier sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2019 (budget principal et budget éco-quartier), dont les écritures sont conformes aux comptes administratifs pour le même exercice et dit que les comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**Conformément à la règle le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle pour tous les votes liés aux questions d'approbation des comptes.**

### 3) Affectation des résultats (budget principal et budget éco-quartier)

#### A/ BUDGET PRINCIPAL

<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2019</b>
---------------------------------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Gilles BRACHOTTE, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 12 février 2020.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	152 685,29
- un excédent reporté de :	522 602,64
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	675 287,93
- un déficit d'investissement de :	297 214,04
- un excédent des restes à réaliser de :	115 666,10
Soit un besoin de financement de :	181 547,94

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	675 287,93
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	181 547,94
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	493 739,99
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	297 214,04

Le conseil municipal valide à l'unanimité soit 14 voix.

## B/ BUDGET ÉCO-QUARTIER DU CANAL DE BOURGOGNE

### AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Gilles BRACHOTTE, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 le 12 février 2020.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	510 339,45
- un excédent reporté de :	446 198,35
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	956 537,80
- un excédent d'investissement de :	218 429,55
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	218 429,55
<b>DÉCIDE</b> d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCÉDENT	956 537,80
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	956 537,80
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	218 429,55

Le conseil municipal valide à l'unanimité soit 14 voix.

#### **4) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020**

Le Maire expose qu'il convient de déterminer le taux des taxes directes locales pour l'exercice 2020 et propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux. Sur l'ensemble de la mandature le taux des taxes aura augmenté de 2%. Pour première année, la réforme de la taxe d'habitation s'applique et cela induit de ne pas voter de taux pour la taxe d'habitation qui sera compensée à l'euro près par l'Etat.

Les taux proposés pour 2020 sont les suivants :

- taxe foncière bâti 14,52 %
- taxe foncière non bâti 41,68 %

Le conseil municipal approuve ces taux à l'unanimité des membres présents et représentés (soit 14 voix). Ces taux seront reportés sur l'état 1259 COM.

#### **5) Organisation des Élections Municipales**

Pour rappel, les élections municipales auront lieu les Dimanches 15 et 22 mars 2020 de 8h00 à 18h00 à la salle polyvalente.

Le Maire informe les conseillers de leur heure de tenu du bureau de vote.

## **6) Personnel communal**

Le Maire fait part que la stagiatisation de Madame Amélie BONVALOT-NOIROT au poste d'Adjoint Administratif prendra fin le 31 mars 2020. Conformément à la loi, il propose à l'assemblée de titulariser l'agent aux mêmes conditions, c'est-à-dire, à temps non complet à raison de 17 heures 30 hebdomadaires, soit 17,30/35<sup>e</sup>.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'adopter la proposition du Maire et de titulariser l'agent à temps non complet d'Adjoint Administratif à raison de 17 heures 30 hebdomadaires (17,30/35<sup>e</sup>) ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le Maire fait part également de la volonté de deux agents titulaires de quitter la collectivité territoriale par un processus de rupture conventionnelle. Après renseignements auprès du centre de gestion, le maire ne souhaite pas ce mécanisme de rupture conventionnelle car il oblige la collectivité à supporter les indemnités chômage des personnes concernées pendant 3 ans. Le souhait de quitter la collectivité provient des agents et non de la collectivité. Les agents peuvent prendre d'autres dispositions : démission, mise en disponibilité ou congé parentale. Ces agents souhaitent une nouvelle orientation professionnelle ce que tout un chacun peut comprendre. Le Maire propose d'étudier avec le centre de gestion les modalités de leur départ. Il propose de pouvoir les accompagner à la fois pour suivre une formation et à la fois pour leur permettre de se « retourner » le temps de leur prise de fonction.

Le conseil autorise, à l'unanimité, le maire à mettre en œuvre un processus d'accompagnement d'environ 2 500 euros brut par agent. Les modalités devant être juridiquement recevables, elles seront définitivement arbitrées suite à la proposition du centre de gestion.

## **7) Achat terrain**

Le Maire présente la convention de substitution, reçu le jour même, établit par la SARL Aménageurs lotisseurs de France qui propose au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle C 729 (408 m<sup>2</sup> environ) et la parcelle C 455 (1 010 m<sup>2</sup> environ) appartenant à Madame Mary Jeanne et Roland QUINTALLET au prix de 58 euros le m<sup>2</sup>. Le Maire rappelle que le conseil municipal avait déjà autorisé cette acquisition dans le cadre du projet de maison de santé pluridisciplinaire.

Après échange, le conseil municipal valide cette acquisition à l'unanimité. Avant signature du Maire, celui-ci prendra attache auprès du notaire de la commune pour s'assurer de sa légalité juridique.

## **8) Informations des adjoints et des délégués communautaires**

### **a) Bilan Actions Jeunes**

3 ateliers jeunes se sont déroulés sur la commune :

1/ « Découvre les talents que tu as en toi » le 18 janvier 2020, animé par la Ligue de l'Enseignement, pour 6 jeunes de 11 à 15 ans, pour un montant de 60 € à charge de la commune.

2/ « Et si on se parlait comme ça en vrai » le 1<sup>er</sup> février 2020, animé par la Fédération Régionale de MJC, pour 5 jeunes de 11 à 15 ans, pour un montant de 50 € à charge de la commune.

3/ « Déjouer les Fake News » le 1<sup>er</sup> février 2020, animé par les PEP 21, pour 6 personnes de 15 ans et +, pour un montant de 30 € à charge de la commune.

Il est rappelé que ces ateliers sont subventionnés à hauteur de 80 % par le Conseil Départemental.



## **b) Travaux**

- 1) L'adjoint aux travaux indique que la réfection des trottoirs de la route de Dijon est terminée. L'entreprise reprendra le marquage au sol de la piste cyclable pour délimiter la zone piétonne.
- 2) La sécurisation prochaine du passage piéton en face des commerces par une délimitation lumineuse du marquage au sol et la mise en place de panneaux « passage piéton » à éclat.
- 3) Les occultants de portes et de fenêtres de la mairie et des écoles ont été posés.
- 4) Les lettres de la devise d'état sont installées sur la façade de la mairie et seront bientôt mise en valeur par l'éclairage tricolore qui sera installé prochainement.
- 5) Les travaux de la salle des mariages et de l'appartement à l'étage sont suspendus dans l'attente des experts de l'architecte et de l'entreprise suite aux problèmes de plafond instable à l'étage.
- 6) La première tranche des travaux de l'éco quartier sont en phase de finition. Les plantations, les places du midi et les entrées de garages sont pratiquement terminées.
- 7) La quatrième tranche vient de commencer, le terrassement est en cour afin de pouvoir délivrer les premiers certificats d'urbanisme début juin.
- 8) Le mobilier urbain du City stade va mis en place très rapidement.

## **8) Informations et questions diverses**

### **a) Logements ORVITIS**

Le Maire fait part de la commission d'attribution qui aura lieu le 21 février et si nécessaire le 3 mars 2020. Il y a eu plus de deux demandes par logements. L'immeuble « serinitis » accueillera bien des seniors. L'objectif initial d'intergénérationnel sera bien réalisé. Les logements devraient être mis en location courant avril probablement.

### **b) Convention « chemin doux »**

Le Maire fait part de la demande de la communauté de communes d'aménager des chemins doux sur l'ensemble du territoire de la plaine dijonnaise. Le projet doit lui être présenté. Il demande l'autorisation de pouvoir, après connaissance du projet, à signer cette convention.

Le conseil municipal valide à l'unanimité soit 14 voix.

Fin de la Séance à 21h30.

À THOREY EN PLAINE, le 20 février 2020

